

**PROCES-VERBAL**  
de la séance du Conseil communal  
du mercredi 7 octobre 2020

---

**N° 40/ 2016-2021**

Présidence de **Mme Laure JATON**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

98 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

**89 sont présents.**

9 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

**Conseillères et Conseillers absents et excusés : BUCHER Johan, BUCHER Sylvio, DE BELLIS Giancarlo, GAILLARD Benjamin, OLIVEIRA Eusébio José, PALMIERI Sandra, PION Christine, RATKOCERI Ijzadin, VALLOTTON Jacqueline**

**DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS**

- Directives à respecter en terme de conduite sanitaire liée à la pandémie COVID 19
- Procès-verbal de la séance du 16 septembre 2020
- Préavis de la Municipalité N° 40/10.20
- Préavis de la Municipalité N° 42/10.20
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 27/6.20
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 29/9.20
- Rapport de majorité de la commission des finances sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2021
- Rapport de minorité de la commission des finances sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2021
- Réponse écrite de la Municipalité aux questions posées en séance du Conseil du 2 septembre 2020 par M. le Conseiller communal Xavier Durussel concernant la qualité de l'eau distribuée à Morges

**Mme la Présidente Laure JATON** apporte les modifications suivantes à l'ordre du jour :

Annulation du point 2 : Assermentation de M. Nicolas Schmid qui pour des raisons impératives indépendantes de sa volonté ne peut être présent ce soir. Il sera assermenté lors de la séance du Conseil communal du mois de novembre.

Point 9 nouveau : Motion du groupe PLR « De la verdure à la place des voitures : Privilégions le parking en souterrain à Morges ». Dépôt.

Point 10 nouveau : Motion du groupe PLR « Piscine et patinoire : deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir. Dépôt.

Point 11 nouveau : Postulat du groupe des Verts : Réduire les déchets plastiques à Morges : un impératif écologique qui peut se marier avec un gain économique. Dépôt et développement.

Point 12 nouveau : Postulat du groupe des Verts : « Réaménageons notre cour d'école ». Dépôt et développement.

Point 13 nouveau : Interpellation PSIG – Politique foncière : quelle mise en œuvre du droit de préemption communal ? Dépôt et développement.

L'ordre du jour tel que modifié est approuvé à l'unanimité moins une voix contre.

## **1. Approbation du procès-verbal du 16 septembre 2020**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans remarque et son auteure en est remerciée.

## **2. Nomination d'un-e délégué-e à l'ASIME (association scolaire intercommunale de Morges et environs)**

**Mme Maria Grazia VELINI** au nom du groupe PSIG propose la candidature de M. Aloys Mussard en remplacement de Mme Romina Garofalo, démissionnaire du Conseil communal. Son élection est réputée tacite.

### 3. Nomination d'un-e membre suppléant-e à la COREC (commission de recours en matière de taxes et d'impôts)

**Mme Maria Grazia VELINI** au nom du groupe PSIG propose la candidature de Mme Camille Robert en remplacement de M. Frédéric Eggenberger ayant été nommé comme membre lors de la dernière séance. Son élection est réputée tacite.

### 4. Communications du Bureau

- Annonce des résultats des votations du 27 septembre 2020.

#### Objets fédéraux

1. Initiative de limitation : refusée à 3'937 voix contre 1'450 (5'387 bulletins valables).
2. Loi sur la chasse : refusée à 3'315 voix contre 2'010 (5'325 bulletins valables).
3. Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers : refusée par 2'813 voix contre 2'459 (5'272 bulletins valables).
4. Loi sur les allocations pour perte de gain : acceptée par 4'457 voix contre 942 (5'399 bulletins valables).
5. Acquisition de nouveaux avions de combat : refusée par 3'170 voix contre 2'168 (5'338 bulletins valables).

#### Objet communal

Le PPA Parc des Sports a été refusé par 3'059 voix contre 2'729 (5'788 bulletins valables).

- Rappel du délai de transmission des rapports à la secrétaire du Bureau, soit le lundi de la semaine précédant la séance du Conseil, au soir. Les rapports parvenus après ce délai seront mis à l'ordre du jour de la séance du mois suivant.
- Les séances du Conseil communal se poursuivront dans les salles de gym de Beausobre après discussion entre la Présidente du Conseil communal, Mme Laure Jaton, M. Giancarlo Stella, secrétaire municipal, M. Luc Schlaeppli Directeur de l'Etablissement Secondaire Morges Beausobre, M. David Fernandez Chef de service des Sports, M. Philippe Natanson, Chef des concierges, pour mettre sur pied une organisation qui tienne compte

de l'intérêt de toutes les parties, notamment des élèves de Beausobre. Cette nouvelle organisation a été testée ce soir et fonctionne bien. Mme Jaton remercie nommément tous les concierges impliqués et pour lesquels la surcharge de travail est importante, soit Gino Palente, Philippe Rossier, Christophe Guilbert, Augustino Duarte, Michel Buchs et Philippe Natanson.

- Le Bureau a reçu aujourd'hui de la part de la Municipalité, une demande provenant de l'ERM qui va modifier ses statuts de manière suffisamment importante pour qu'une commission consultative doive être nommée par le Bureau. La première séance aura lieu le 5 novembre à 18h30. Le Bureau opte pour une commission à 9 membres. Les chefs de groupes sont invités à transmettre les noms des commissaires à la secrétaire pour la séance du 27 octobre. Les documents utiles seront transmis par mail aux chefs de groupes.

## 5. Communications de la Municipalité

**M. le Syndic Vincent JAQUES** annonce deux communications orales.

### Retrait de 2 préavis

**M. le Municipal Eric ZUGER** s'exprime en ces termes :

*Le 27 septembre 2020, la population morgienne a refusé le plan partiel d'affectation du Parc des sports par 3'059 non contre 2'729 oui.*

*La Municipalité en prend acte.*

*Dès lors, n'ayant pas la base légale, la Municipalité a décidé de retirer 2 préavis qui sont à l'étude auprès de commission ad hoc de votre Conseil :*

- *Le préavis N° 37/9.19 - Octroi d'un droit de superficie renté pour la réalisation d'un parking souterrain de 640 places au Parc des Sports ;*
  - *Le préavis N° 29/6.19 - Demande d'un crédit de CHF 2'900'000.00 TTC, subventions non déduites, pour les études de projets des aménagements de surfaces, infrastructures souterraines et sportives du Parc des Sports portant sur le crédit d'étude de la réorganisation du Parc des Sports, comprenant le renouvellement des infrastructures sportives et souterraines, les aménagements paysagers et la réorganisation des cheminements.*
-

## **Budget 2021**

**Mme la Municipale Mélanie WYSS** fait la présentation du budget 2021 au moyen d'un Powerpoint. La brochure y relative sera transmise par voie postale à l'ensemble des Conseillers-ères. Le Powerpoint de la présentation est également à disposition sur Extranet.

**M. Xavier DURUSSEL** remercie, de manière anticipée selon l'ordre jour, la Municipalité pour la réponse écrite qui a été communiquée au sujet de ses questions sur la qualité de l'eau distribuée à Morges. Il semblerait que des décisions soient prises au niveau cantonal et fédéral concernant le chlorotalonil et le groupe des Verts se dit rassuré (le Dr Temperli également) par les réponses apportées par la Municipalité pour les mesures mises en place et le suivi de ce dossier.

## **6. Communications des Associations intercommunales**

**M. Joseph WEISSEN** s'exprime en ces termes :

*« J'ai été les trois dernières années le primus inter pares – rapporteur de la Commission des finances de l'ERM.*

*A présent, je souhaite partager avec le Conseil Communal la conclusion du rapport sur le budget 2021.*

*Je cite :*

*Au terme de la discussion, la Commission des finances s'est déclarée unanimement convaincue de la bien-facture du budget qui lui a été soumis. Globalement pour les 15 Communes associées les charges sont en diminution. Aussitôt, le budget global baisse par rapport à l'année passée. La Commission des finances souhaite la bienvenue à la commune d'Echandens en tant que nouvelle commune associée de l'ERM.*

*En ce qui concerne le plan des investissements, la Commission des finances encourage le Comité de direction de poursuivre le projet d'intentions intégrant les investissements futurs pour la reconstruction de la STEP liés notamment au traitement urgent des micropolluants.*

*Fin de la citation.*

*Pour tout complément d'informations je vous recommande le site [erm-step.ch](http://erm-step.ch). »*

## 7. Préavis de la Municipalité

N° 40/10.20 Demande d'un crédit de CHF 532'000.00 pour la mise en place d'une solution de gestion des espaces collaboratifs et documentaires au sein de l'Administration communale (Présidence PLR) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 3 novembre (*date modifiée à la demande du groupe PLR*) 2020, à 18h30, salle Léman, avenue Riord-Bosson 14 ;

Les commissaires sont :

<b>Christian HUGONNET</b>	<b>Marc LAMBRIGGER</b>	<b>Pascal GEMPERLI</b>
<b>Bertrand GILLIARD</b>	<b>Sylviane TRUDU</b>	
<b>Jean-Marc NARR</b>	<b>Maria Grazia VELINI</b>	

N° 41/10.20 Budget de l'exercice 2021 (Commission des finances)

N° 42/10.20 Demande d'un crédit de construction :

- de CHF 4'040'000.00 TTC relatif aux aménagements extérieurs du site de Beausobre en lien avec le préavis N° 12/3.19 (construction et exploitation du nouveau bâtiment de Beausobre V) et au préavis N° 20/5.19 (demande de crédit pour le projet de Beausobre IV) et
- de CHF 800'000.00 pour le remplacement de conduites (eau, gaz et chauffage à distance) sur le site de Beausobre.

Présidence (PSIG) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : mercredi 28 octobre 2020, à 18h30, salle des Pas Perdus.

Les commissaires sont :

<b>André WALTHER</b>	<b>Frédéric VALLOTTON</b>	<b>Yvan CHRISTINET</b>
<b>Marc-Olivier BUSSLINGER</b>	<b>Martine ROCHAT</b>	
<b>Pascal DE BENOIT</b>	<b>Michaël FURHOFF</b>	

**8. Rapports de commissions :**

**N° 27/10.20 Réponse à la motion du groupe PSIG « Propreté urbaine, donnons-nous les moyens de nos ambitions ».**

**M. Pascal GEMPERLI** président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

**M. Michaël FURHOFF** s'exprime en ces termes :

*« Le moins qu'on puisse dire c'est que la Municipalité a été concernée par cette motion. En se baladant à Morges, on ne peut pas rater la campagne de sensibilisation de la Ville "Merci de garder Morges propre!". De mon point de vue, il est clair que la Municipalité a pris le problème en main du point de vue de la sensibilisation. Elle a utilisé tous les moyens à sa disposition pour les régler et nous pouvons la remercier.*

*Cependant sur le plan pédagogique, réglementaire et politique, on pourrait et on devrait en faire plus. On pourrait au moins étudier les possibilités de limitation des déchets à la source. On pourrait associer des événements morgiens avec le thème des déchets. On pourrait mettre des conteneurs de tri à des endroits plus stratégiques comme à la plage de la Cure d'Air. On pourrait mieux impliquer les enfants et les jeunes dans cette lutte.*

*"Le déchet idéal est celui qui n'existe pas" dit justement le rapport de la commission. Avec plus de 700 kg de détritrus par habitant, il est vrai que nous avons encore beaucoup de progrès à faire de ce côté-là.*

*Notre ambition en tant que Morgiennes et Morgiens est de pouvoir vivre dans une Ville propre sans mégot et sans plastique et nous y sommes encore loin. Actuellement en plus du travail de la voirie (27 personnes 7/7 j) il y a des initiatives privées et ponctuelles qui enlèvent les déchets comme le nettoyage de la Morges du mouvement Morges et Région en Transition, le clean walk ou le clean clope et j'en oublie bien d'autres. Fondamentalement, ces événements ne devraient pas exister et cela montre que le problème n'est pas maîtrisé.*

*Par cette intervention, le groupe PSIG montre qu'il ne peut pas se satisfaire de la réponse à la motion et annonce qu'il reviendra avec une nouvelle motion. »*

La parole n'est plus demandée.

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

(à la majorité évidente)

- |   |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. de prendre acte du présent rapport,</li><li>2. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion du groupe PSIG « Propreté urbaine : donnons-nous les moyens de nos ambitions ».</li></ol> |
|---|

**N° 29/10.20 Demande d'un crédit de CHF 198'000.00 TTC pour le remplacement d'une conduite de transport d'eau potable au départ du réservoir de Haute-Pierre à Echichens, subside de l'Etablissement Cantonal d'Assurance Incendie (ECA) non déduit.**

**M. Jean-Pierre MORISSETTI** président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

(à l'unanimité)



1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 198'000.00 pour le remplacement d'une conduite de transport d'eau potable au départ du réservoir de Haute-Pierre à Echichens, subside de l'Etablissement Cantonal d'Assurance Incendie (ECA) non déduit ;
2. de dire que le montant de CHF 198'000.00 sera amorti en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 9'900.00 par an, à porter sur le compte N° 81100.3311.00 dès le budget 2021.

**N° 35/10.20 Arrêté d'imposition pour l'année 2021. Rapport de majorité et de minorité.**

**M. Mathieu BORNOZ** président de la Commission des finances et rapporteur de la majorité, lit les conclusions du rapport de majorité.

**M. Christian HUGONNET**, président-rapporteur de la minorité de la commission lit les conclusions du rapport de minorité.

**Mme la Présidente Laure JATON** précise que formellement les conclusions du rapport de minorité amendent l'article 1 de l'arrêté d'imposition et modifient ses chiffres 1 à 3, en prévoyant que le taux communal, exprimé en pour-cent de l'impôt cantonal de base est fixé à 67 % contre 68 % dans le préavis. La parole est à la Municipalité.

**Mme la Municipale Mélanie WYSS** annonce que la Municipalité maintient son préavis et se rallie au conclusions du rapport de majorité.

**M. Richard BOUVIER** lit un extrait d'une conversation qu'il a eue avec un ami concernant l'arrêté d'imposition, qui selon lui peut être un reflet de ce que pense la population.

« - Encore ? Tu ne viens pas de le faire ?

- Le temps a en effet passé très vite cette année.

- Tu fais quoi, tu bricoles celui de l'année passée ?

- Ce n'est pas l'envie qui me manque mais bien sûr que non, je vais m'inspirer, voir ce que j'ai dit l'année passée et les années précédentes.

- Ce n'est pas un peu bizarre à six mois des élections ?

Il ne contredit pas son ami ».

Il a une pensée pour les autres présidents et chefs de groupes, tout ce travail pour presque rien, car les positions sont évidemment déjà arrêtées ce soir. Il ne va pas reprendre tous les arguments développés dans l'excellent rapport de minorité mais va en développer deux, qui selon lui démontrent qu'il est évident qu'il faut refuser cette augmentation de taux cette année.

Premièrement la crise sanitaire. L'année 2020 aura été très difficile pour tout le monde, l'année 2021 sera également très difficile pour les collectivités, pour les entreprises et les particuliers. La crise sanitaire n'est pas dernière nous et augmenter les impôts maintenant n'est pas correct et n'est pas une bonne idée. Il faut laisser ces CHF 700'000.00 aux citoyens, aux entreprises et dans l'économie.

Le deuxième argument repose sur le vœu de la commission chargée de l'étude du préavis d'urgence N° 33/9.20 « octroi d'un crédit de CHF 300'000.00 pour soutenir l'économie morgienne et de CHF 200'000.00 pour les manifestations. » qui cite « que la Municipalité étudie une stratégie pour proposer une aide aux personnes physiques » conclusion adoptée à l'unanimité de la commission, y compris du président du rapport de majorité. Il est évident qu'il n'y a rien de plus juste et de plus simple pour ne pas augmenter les impôts que de répondre en grande partie à ce vœu. Si l'idée d'augmenter les impôts sert à distribuer des bons, on ne peut pas dire que ce soit simple ou juste.

Il termine avec un message aux contribuables, si l'augmentation de l'impôt est refusée ce soir, il les remercie de dépenser une partie de l'argent économisé dans les commerces et restaurants de la Ville. Si tout le monde joue le jeu ce sont des centaines de milliers de francs qui vont soutenir le tissu économique qui en a grand besoin. Il remercie les journalistes présents de relayer l'information.

Le groupe PLR soutient le rapport de minorité et invite à faire de même.

**Mme Patricia DA ROCHA** s'exprime en ces termes :

*« La Ville de Morges est en croissance (le rapport de majorité évoque bien assez les nouveaux quartiers), la Ville de Morges a des charges non maîtrisables liées à la pandémie, la Ville de Morges va ressentir les effets très négatifs de la crise sanitaire et la Ville de Morges se doit de financer ses dépenses, oui c'est bien vrai. Mais qu'en est-il du citoyen de Morges ? Le citoyen qui supporte depuis bien assez longtemps les nuisances, les dérangements, les perturbations de trafic dus à ces nouveaux quartiers (qu'il soit piéton, cycliste ou automobiliste), à qui on demande de la compréhension et à qui on dit que le développement de la Ville de Morges est sous contrôle, promet des jours heureux et que son avis à ce propos sera bien volontiers collecté parmi tant d'autres.*

*Ce citoyen en lui-même n'est pas en croissance et a des charges généralement fixes, quoi que pas forcément maîtrisables ni maîtrisées face à la pandémie, mais ce citoyen ressent déjà les effets très négatifs de la crise sanitaire, ce citoyen se doit aussi de financer ses dépenses et ce citoyen aura peut-être, sûrement, appris que le Canton de Vaud a décidé de diminuer d'un point l'impôt cantonal. Ce citoyen aura*

*certainement encore confiance en ses autorités communales et sera, si le rapport de majorité l'emporte ce soir, pour le moins choqué, si ce n'est estomaqué par la décision d'augmenter d'un point l'impôt communal ! La légitimité estimée par la commune d'augmenter son coefficient n'est en aucun cas justifiable auprès de nos concitoyens. Les arguments mis en avant par la majorité, sous couvert de la stabilité de l'impôt, ne sont pas du tout compatibles avec les pertes subies par le morgien et ce qu'il attend de ses autorités en cette période de crise économique.*

*Le groupe UDC remercie la Municipalité d'avoir fait des efforts pour soutenir les commerces, les indépendants, les sociétés et les associations, d'avoir réussi à trouver des compromis pour que les petits entrepreneurs puissent éventuellement s'en sortir durant cette période, mais il ne peut pas cautionner que la personne physique se sente économiquement et financièrement délaissée. Nous sommes bien conscients que nous n'évoquons pas une hausse d'impôt ce soir, cependant la décision du canton de diminuer d'un point ne peut pas être juste considérée comme une opportunité raisonnable et surtout légitime pour la commune de « stabiliser » ce coefficient, surtout pas par les temps qui courent. Nous restons persuadés, contrairement au rapport de majorité, qu'il vaut mieux diminuer les charges pesant sur les personnes physiques qu'augmenter leurs éventuels subsides et autres aides qui pourraient leur être accordées.*

*Il est temps que la Ville de Morges envoie un signal fort à sa population, un signal qui dit « on ne vous oublie pas », un signal qui montre qu'on ne ponctionnera pas l'habitant pour des raisons qui ne l'aideront pas à finir ses fins de mois.*

*Le groupe UDC vous invite bien entendu à soutenir le rapport de minorité, même s'il est bien évident que les avis sont déjà bien tranchés pour tout le monde ici présent sur cette question. »*

**M. Bastien MONNEY** souhaite parler de responsabilité. Le budget est déficitaire à hauteur de 5.3 millions s'agissant de la crise économique. La collectivité est importante dans le soutien à la population, aux entreprises, aux associations, aux clubs sportifs, à la culture, on l'entend, on le voit, que ce soit au niveau de la Confédération, des cantons ou de la commune. D'ailleurs même le Conseil communal, avec une seule abstention a voté tout dernièrement le soutien à l'économie et aux manifestations à hauteur de CHF 500'000.00.

A l'écoute des avis exprimés, on a l'impression que l'impôt est confiscatoire. Soyons cohérents, les prestations fournies à la population sont payées par l'impôt. La proposition qui est faite ce soir est indolore pour le contribuable. Mais le contribuable bénéficie de prestations de qualité et attend que la collectivité publique lui fournisse ces prestations. La voie choisie, est semble-t-il celle de l'augmentation de la dette, inutile et qui portera sur les générations futures. Si nous voulons prendre nos responsabilités et assumer la situation dans laquelle nous sommes, par rapport à cette crise sanitaire, suivons la proposition du rapport de majorité.

**M. Yvan CHRISTINET** rejoint les arguments du groupe PSIG et souhaite ajouter quelques éléments. Le groupe des Verts soutient ceux qui en ont besoin, en soutenant l'équilibrage du point d'imposition prévu en 2021. Cela relie les thèmes d'énergie et mobilité, économie, accueil de jour et d'autres thèmes cités ce soir. Il faut faire des choix politiques, mais surtout être cohérents avec les votes du Conseil. S'il y a beaucoup de circulation et beaucoup de travaux et que c'est préoccupant c'est parce que le Conseil a voté ces PPA. La Ville est en pleine expansion et ces nouveaux habitants seront également demandeurs de prestations, ils ne sont pas juste là pour payer des impôts. L'accueil de jour est quelque chose de particulièrement important aux yeux des Verts, la liste d'attente existante permet de se rendre compte de cette nécessité. Le point d'impôt en question, correspond justement à ces besoins d'augmentation d'accueil de jour. Il faut faire des choix politiques, cela sera fait.

Le Conseil a également voté la stratégie énergétique, est-ce seulement pour se donner bonne conscience ou pour enfin avoir une base, un fil rouge qui nous permettra d'investir vu l'urgence climatique ? Écoutons notre population.

En cette période tourmentée du COVID il serait à contre-courant de ne pas donner des moyens aux pouvoirs publics d'aider notre économie. On l'a voté récemment et nous devons assumer nos choix et écouter la population. Le groupe des Verts pense qu'il sera beaucoup plus efficace d'aider et de cibler les interventions de l'Etat plutôt que d'arroser tous azimuts. Plusieurs arguments nous ont fait réfléchir, il était question des RHT de ceux qui ont perdu un peu de leur salaire mais déjà en baissant son salaire on a de fait une baisse d'impôt. Baisser le taux de 1 point ne leur servira strictement à rien.

Les emplois du secteur tertiaire n'ont quasiment pas été impactés par cette baisse d'emploi. En rééquilibrant le taux d'imposition, cela donnera des moyens suffisants à la commune pour cibler ses aides à l'économie locale, nous avons voté ces aides et c'est notre rôle.

La défiscalisation des frais de garde a été refusée à Morges comme ailleurs. Le peuple n'a pas été dupe. Cette baisse d'impôt ne concerne qu'une infimité de la population et pas la classe moyenne. Augmenter la dette est une vision à très court terme. En augmentant la dette le taux d'intérêt augmente également et ne sera plus aussi bas que maintenant.

Finalement, le groupe des Verts trouve que l'impôt est beaucoup plus juste que des taxes qui viendront inévitablement remplacer les impôts et considère que cette bascule d'impôts n'est pas une augmentation d'impôt et qu'elle est légitime. Ne serait-ce que pour garder une stabilité favorable à l'économie dans ces temps incertains, le groupe des Verts remercie de suivre le rapport de majorité.

**M. Jean-Marc NARR** est surpris par ce qui se dit par M. Christinet à savoir que les personnes bénéficiant de RHT (indemnité pour réduction de l'horaire de travail) vont avoir la chance de voir leurs impôts diminuer. Il travaille dans l'insertion et la réinsertion professionnelle il est contacté au quotidien par des personnes qui perdent leurs emplois, des indépendants, des salariés, qui ne savent pas de quoi sera fait leur avenir. Cette situation le préoccupe sincèrement, et il pense qu'aujourd'hui il existe la chance de donner une bouffée d'air fiscale à la population morgienne en leur accordant pour une année une baisse de 1 point. Cela ne représente pas des milliers de francs.

Il entend que la Municipalité a besoin de fonds, le Conseil a voté des préavis, des crédits, mais en cette période de crise il pense qu'il est important que les Conseillers-ères donnent un signal fort à la population en leur disant « on est là, on vous soutient ». Il n'a pas grand-chose à ajouter si ce n'est qu'il pense que sur ce coup il faudrait être humain, penser aux gens et pas forcément à tous les projets qui ont été votés, ils peuvent être suspendus.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** revient sur l'article du *Matin Dimanche* paru à la mi-août 2020 qui sur une pleine page illustre la pression fiscale dans les différents cantons de Suisse. La pression fiscale excédentaire est au rouge vif sur l'ensemble du canton de Vaud.

Depuis dix ans déjà, les vaudois-ses sont les vaches à lait d'un système et paient beaucoup trop d'impôts dans ce canton en comparaison inter cantonale, alors qu'il sache, les autres cantons ne sont pas moins développés, moins sociaux, moins ouverts aux services qu'ils proposent à leur population.

Depuis dix ans nous payons 470 millions de francs annuellement en trop, soit 4.7 milliards depuis dix ans encaissés par le Canton. Le Canton, après de nombreuses sollicitations a fini par accepter que dans la planification financière il pouvait baisser son coefficient d'un point. C'est un très petit pas, mais c'est déjà cela. Le Conseil d'Etat a déclaré qu'il ne reviendrait pas sur cette décision, nonobstant la crise du COVID.

Or, il constate que la Municipalité se jette sur ce petit pas, tel un bandit de grand chemin, pour faire main basse sur ce petit cadeau accordé par le Canton. On peut approuver ce choix en se disant que cela donne plus de moyens pour faire plus de choses dans la Ville et on peut trouver ce choix plutôt contestable.

M. Monney a dit qu'un point d'impôt était indolore. Un point d'impôt représente 1,5%. Qui aura l'année prochaine une augmentation de salaire de 1.5 % ? Personne. Les organisations économiques ont sondé les entreprises et il en résulte que 60% d'entre elles ont compensé la RHT à raison de 100% et ne se sont pas contentées de 80%. La deuxième nouvelle c'est qu'en 2021 il n'y aura aucune augmentation de salaire.

Si ce 1.5% est négligeable pour M. Monney, il n'est pas de cet avis.

Il termine avec la dernière affirmation de M. Christinet qui dit qu'en définitive le secteur tertiaire n'est pas impacté par la crise. Il ne sait pas quelle est la vision de M. Christinet quant au secteur tertiaire. Que l'administration ne soit pas impactée par la crise cela on le savait. Mais que le secteur tertiaire ne le soit pas ? Combien de restaurateurs, combien de personnes actives dans l'événementiel, de transporteurs, de chauffeurs de taxis. Tout cela c'est du tertiaire et il est sérieusement impacté. Et lui négocier le 1.5% d'impôt qu'il pourrait peut-être obtenir ce n'est pas faire grand cas de la population morgienne à ses yeux.

Il soutient évidemment le rapport de minorité et invite à faire de même.

**M. Jean-Bernard THULER** revient sur le secteur tertiaire et en effet les restaurants, les artisans ont subi de plein fouet la crise du COVID. Il aimerait rappeler que c'est grâce à un Etat fort et solide que bon nombre d'entreprises ont pu passer cette vague, certes douloureuse mais l'ont passée quand-même. Il demande à M. Busslinger, quand il les cite, de se souvenir que c'est l'Etat qui leur a permis de sortir la tête de l'eau.

Il s'étonne également de lire dans le rapport de minorité que l'on peut s'appuyer sur la dette. Combien de fois n'avons-nous pas entendu ici les représentants de la droite venir nous dire que la commune, quand elle a un ménage et son budget ne doit pas dépenser plus d'argent qu'elle n'en a dans le porte-monnaie. Cet effet girouette le surprend.

Il aimerait revenir sur le terme de bandit de grand chemin employé par M. Busslinger. Il se trouve un grand bandit de grand chemin en la personne de M. Trump qui selon ses sources ne paierait que CHF 750 dollars d'impôts par an. Qui sont les bandits, il le demande.

Il va évidemment soutenir, pour un Etat fort, le rapport de majorité

**M. Bastien MONNEY** souhaite revenir sur un des propos de M. Busslinger. A sa connaissance la dette du canton de Vaud était d'un peu plus de 10 milliards il y a bien des années. Une dette qui avait été contractée notamment par des baisses d'impôts. Donc si maintenant on se réjouit tous de voir le canton dans une situation financière stable, correct et même bénéficiaire, et bien il croit que la baisse d'impôts qui avait eu lieu à l'époque n'a en tout cas pas amélioré la situation.

Ces 4.7 milliards qui ont été assainis le sont pour l'ensemble de la population du canton. On parle de 1.5%, il aimerait dire CHF 750'000.00 car c'est ce dont il s'agit, et c'est ce montant qui est enlevé au ménage communal pour financer des prestations. Au final c'est la facture sociale qu'il faudra financer, avec un endettement qui s'accélère ou qui s'aggrave, la question se pose, est-ce que nous remontrons plus tard les impôts pour pouvoir la financer ? il pense que ce soir l'opportunité est donnée de montrer un signal fort à la population, de soutien et de dire « nous sommes responsables et nous assumons ».

**M. Richard BOUVIER** aimerait entendre la gauche expliquer comment répondre au vœu qu'ils ont soutenu dans le préavis d'urgence. Comment pensent-ils soutenir les personnes physiques ? Si c'est augmenter le point d'impôt pour le redonner sous forme de bon, ou comment voient-ils la chose ?

Concernant les propos de M. Thuler, bien sûr le COVID rebat les cartes, dans une année aussi exceptionnelle il pense qu'emprunter CHF 750'000.00 pour voir comment cela se passe est quelque chose de faisable, mais il serait contre si le COVID n'était pas présent.

Il n'est pas d'accord avec M. Monney car lui pense que ces CHF 750'000.00 sont ôtées à la collectivité publique alors que pour M. Bouvier c'est un montant supplémentaire engagé dans l'économie.

**M. Mathieu BORNOZ** répond au nom de la gauche, il pense qu'il y a une vision très simpliste d'un équilibre entre les gens qui paient des impôts et les gens qui doivent être aidés. Il pense qu'il y a vraiment des gens dans cette Ville qui peuvent se permettre de payer plus d'impôts et certains seraient peut-être même contents de le faire en sachant que d'autres en ont besoin, au travers d'aide comme celle qui a été octroyée dernièrement avec le préavis d'urgence.

A titre personnel, il peut faire ce qu'il veut mais a tout de même du mal à aider les gens qui sont dans la difficulté, mais il a une forme de croyance en nos institutions, dans les pouvoirs et les politiques publics pour mener un certain nombre d'actions. Il y a l'aide à la petite enfance, l'aide aux familles, dont on parle ce soir, développement durable, politique énergétique. En tant que citoyen est-ce que l'on pense qu'à titre privé on a une vraie capacité à faire des changements ?

Depuis les années qu'il est Conseiller et notamment à la commission des finances il y a cette vision que ce que l'on fait avec les politiques publiques c'est bien mais bon si on pouvait mettre cet argent dans la poche des particuliers cela serait beaucoup plus simple. Ce qui le choque dans cette logique, c'est un manque de soutien auprès de la Municipalité, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, sur cette question-là, des impôts qui est une problématique sensible, elle n'a aucune marge de manœuvre. Il n'y a même plus de discussion possible. Ce n'est pas la variable d'ajustement comme le disent certains, les impôts sont une des variables possibles dans le dispositif de la Municipalité.

Les élections approchent, certains sont peut-être intéressés par les places à prendre au sein de la Municipalité et il invite à réfléchir et à se mettre à la place des Municipaux qui à chaque fois se trouvent face à une discussion fermée lorsqu'il s'agit des impôts. Il trouve qu'il y a des positions hyper dogmatiques sur cette question où le budget, la dette sont remis en question. Il pense qu'il y a un problème avec cette thématique, une mauvaise image de ce que l'on peut faire en politique publique et pourtant on est dans un Conseil communal qui est sensé parler de cette politique publique et il a le sentiment que certains sont là pour dire tout ce qu'il ne faudrait pas faire et empêcher d'avancer avec ces questions. Il trouve cela décevant dans ce débat.

Il encourage à voter le rapport de majorité.

La parole n'est plus demandée.

Les deux rapports sont opposés et mis chacun au vote. C'est avec 43 voix, contre 35 voix pour le rapport de majorité, que le rapport de **minorité** a été accepté.

Le conseil communal vote ensuite le préavis amendé par les conclusions du rapport de minorité qui est accepté à la majorité.

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis amendé de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de majorité et de minorité de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide :

(45 voix favorables, 5 voix contraires)

1. de refuser les conclusions du préavis municipal et de préserver le statu quo en maintenant notamment le coefficient communal à 67 points.

9. **Motion du groupe PLR « De la verdure à la place des voitures : Privilégions le parking en souterrain à Morges ». Dépôt.**
  
10. **Motion du groupe PLR « Piscine et patinoire : deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir ». Dépôt.**
  
11. **Postulat du groupe des Verts : « Réaménageons notre cour d'école ». Dépôt et développement.**
  
- M. Mario PASQUALONE** lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.
  
12. **Postulat du groupe des Verts : Réduire les déchets plastiques à Morges : un impératif écologique qui peut se marier avec un gain économique. Dépôt et développement.**

**M. Pascal GEMPERLI** lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.



**13. Interpellation PSIG – Politique foncière : quelle mise en œuvre du droit de préemption communal ? Dépôt et développement.**

**M. Frédéric EGGENBERGER** lit le texte de l'interpellation qui est annexée au procès-verbal.

**14. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens**

**M. le Syndic Vincent JAKUES** annonce que la Municipalité n'a pas de réponse à apporter ce soir.

**15. Questions, vœux et divers.**

**M. Frédéric VALLOTTON**, revient sur sa question posée il y a quelques temps de cela concernant la rue de l'Avenir qui est une impasse et la possibilité de finir son percement pour avoir un passage piétonnier des plus pratiques.

**M. Bertrand GILLIARD** s'exprime en ces termes :

*Question à la Municipalité,*

*à propos du petit bâtiment de la Fraternité à Prélionne appartenant à la Paroisse réformée Morges-Echichens, bâtiment au bénéfice d'une servitude de superficie.*

*J'ai lu à ce propos, dans « La Municipalité en bref » de juin dernier que, je cite,  
« La Municipalité a accepté de reprendre le bâtiment et d'en confier la gestion ainsi que les travaux nécessaires à la Direction Sports, bâtiments et environnement ».*

*Plus loin il est dit : « la Municipalité a décidé de reprendre ce bâtiment (acquisition d'une valeur inférieure à CHF 100'000.00), et d'y effectuer des travaux d'entretien et réhabilitation jugés indispensables. Ils sont estimés à CHF 41'000.00 ». Fin de citation.*

*Cette information a été reprise quasiment telle-quelle dans le Journal de Morges, puis plus détaillée dans le 24Heures qui mentionne un prix d'achat de CHF 97'200.00.*

*Le 24Heures a néanmoins publié une « précision » peu après, écrivant, je cite à nouveau : « La Municipalité précise qu'il s'agit en fait d'une cession de la part de la paroisse réformée Morges-Echichens et non d'un achat ».*

*D'où mes questions :*

*- La Fraternité a-t-elle été achetée à la paroisse, si oui, à quel prix ?*

*Si non, est-ce un don pur et simple sans contrepartie ?*

*- La convention existante a-t-elle été purement et simplement radiée, modifiée ou remplacée par une autre, auquel cas quelle en est la teneur ?*

*- Qu'en est-il des travaux dits « jugés indispensables » ont-ils été déjà effectués ou du moins commencés ? Quels en ont été respectivement quels en sont les coûts ?*

*- Quelles sont les affectations futures prévues pour ce bâtiment ?*

**M. le Municipal Philippe DERIAZ** répond aux questions de M. Gilliard qui lui ont été transmises au préalable. Il revient sur l'erreur du journal 24Heures, il a pris contact directement avec le rédacteur et effectivement il n'était pas question d'un prix d'achat de CHF 97'000.00 mais de la valeur ECA.

La Fraternité n'a pas été achetée à la paroisse. Il s'agit d'une cession confirmée par une convention authentique, soit rédigée par un notaire, actuellement en fin de rédaction. Elle prévoit notamment la radiation de la superficie qui grève la parcelle.

A la question la convention a-t-elle été purement et simplement radiée, il est répondu qu'elle a été modifiée et remplacée par une autre, qui prévoit la mise à disposition de places dans des locaux mutualisés dans de futures prochaines constructions qui se feraient sur la Prairie Nord.

Concernant les travaux jugés indispensables rien n'a encore été entrepris, la convention n'étant pas encore finalisée. Un montant de CHF 41'000.00 a été évoqué et une limite à CHF 50'000.00 sera respectée incluant les frais de notaire.

Ce local sera prévu pour des rencontres et autres affectations diverses, la Municipalité compte prochainement conclure cette procédure, en définir l'utilité générale et ne manquera pas d'en informer le Conseil communal.

**M. Steven KUBLER** relève un secteur particulièrement touché par les mesures sanitaires et restrictions liées au COVID 19, celui des bars et restaurants qui voient leur capacité d'accueil drastiquement diminuée. Cette diminution de clientèle a pu être compensée cet été par une météo clémente et des terrasses accueillantes. Néanmoins, l'arrivée de l'hiver est extrêmement préoccupante et risque de péjorer une situation déjà incertaine pour beaucoup. Dans ce cadre, un soutien aux établissements publics morgiens peut viser un double but. D'une part, rendre la ville plus conviviale cet hiver mais également apporter une aide bienvenue aux cafetiers restaurateurs en leur permettant de maintenir une capacité d'accueil suffisante.

A Neuchâtel par exemple, dès le mois de novembre et jusqu'à la mi-mars, les établissements publics pourront couvrir leur terrasse d'une structure fermée, moyennant le respect d'une charte incluant des normes techniques, esthétiques, relatives au bruit et au type de chauffage.

A Lausanne la gratuité de l'occupation du domaine public est prolongée jusqu'au 31 mars 2021 et la ville réfléchit à des solutions pour contrer le froid. Pas plus tard qu'hier, Nyon a prononcé la prolongation de l'extension des terrasses durant l'automne et l'hiver ainsi que l'autorisation d'utiliser des chauffages extérieurs alimentés par une source énergétique renouvelable, bois ou pellets par exemple. Il sera en outre possible d'installer des dispositifs légers de protection contre les intempéries.

Qu'en est-il à Morges, il adresse les questions suivantes à la Municipalité :

- Quelles mesures la Municipalité va-t-elle mettre à disposition des établissements publics afin de leur permettre une capacité d'accueil suffisante cet hiver ?
- Une prolongation de l'autorisation d'utiliser l'espace public pour les terrasses cet hiver est-elle à l'ordre du jour ?
- La possibilité de couvrir et chauffer les terrasses a-t-elle été envisagée ?

Sachant qu'il est possible pour notre commune de venir en aide aux établissements publics, acteurs importants de la vie locale, un tel soutien lui semble indispensable, ce d'autant plus que par le biais d'une charte à laquelle devrait adhérer les établissements souhaitant en profiter, il est possible pour la Ville d'édicter des règles portant sur le type de structures ou la teinte de celle-ci afin de les intégrer au mieux dans le patrimoine morgien ou encore de définir des types de chauffages qui devraient naturellement être alimentés par des sources d'énergie 100% renouvelables.

**Mme la Municipale Anne-Catherine AUBERT-DESPLANDS** répond à M. Kubler que la Municipalité a déjà pensé à cette question et l'autorisation pour les terrasses élargies a été prolongée jusqu'au 31 décembre, tant au niveau du nombre de personnes que de la surface au sol. Les exploitants auront l'opportunité de manifester leur volonté de pérenniser cet agrandissement durant cette période, par une demande de permis.

D'autre part, une partie de la terrasse (la partie non élargie) pourra être couverte, par une structure démontable en accord avec les services de la Ville, notamment la police des constructions et la police du feu.

Concernant les chaufferettes, la Municipalité va prendre une décision à la fin du mois, ce sera de toute façon des chaufferettes à pellets.

**Mme Céline ELSIG** constate qu'en passant le long des voies de chemins de fers en direction de Lausanne on aperçoit le chantier de rénovation du chemin de Buvelot 18-20. En juin dernier, le Conseil communal a permis la modification du droit de superficie en faveur de la société coopérative de la Cité des Philosophes. Ce projet, qui permet d'augmenter les logements subventionnés à Morges est le bienvenu. Néanmoins, dans son rapport N° 16/6.20, la commission regrettait qu'en matière d'énergie le seuil minimal légal ait été exigé par la Municipalité dans le permis de construire et que l'octroi du DDP n'ait pas été utilisé comme levier pour poser des exigences supplémentaires.

Devant la commission, les représentants de la coopérative avaient semblés sensibles à cette problématique, voire même prêts à faire des efforts pour une construction plus durable.

Maintenant que le chantier semble avancer, la Municipalité pourrait-elle nous indiquer si les intentions affichées ont été réellement suivies d'effet, si tel est le cas de préciser les moyens utilisés et les économies réalisées. Et si tel n'est pas le cas, elle espère que la Municipalité s'inspirera de ce dossier pour prévoir des exigences supérieures dans les prochains DDP qu'elle pourra octroyer.

**M. le Municipal Eric ZUGER** a constaté, au moment de l'octroi du permis de construire que le dossier énergie concernant ce bâtiment était de bonne qualité. En effet, le concept mis en place permettra d'avoir une consommation énergétique plus faible que les exigences légales. L'amélioration correspond à une diminution de l'ordre de grandeur de 20% ce qui signifie que la société coopérative a fait un effort relativement important.

Elle a aussi décidé de se raccorder au réseau de chauffage à distance qui est en développement par la Romande Energie. La Romande Energie a pour projet de raccorder la prison de la Tuilière à ce réseau et il se trouve que le bâtiment en question est proche des conduites. La coopérative a pris une option pour se relier à ce réseau.

La coopérative a également prévu des panneaux photovoltaïques sur le toit. Pour que cela soit particulièrement bien intégrés elle a décidé que l'ensemble du toit serait fait de ces panneaux ce qui permet de produire de l'électricité bien au-delà des exigences légales de couvrir le 20% des besoins en électricité du bâtiment.

Finalement, les gérants de la coopérative ont décidé d'équiper tous les appareils ménagers (cuisinières, fours, frigos, lave-linge, lave-vaisselle) ayant l'étiquette-énergie A+++ soit la meilleure existante. Il souhaite souligner les efforts importants de la coopérative qui a été au-delà des exigences qui profiteront également aux locataires.

Avec les panneaux solaires ils vont créer un micro grid (micro-réseaux électriques intelligents), c'est-à-dire que la coopérative va revendre l'énergie électrique photovoltaïque excédentaire aux différents locataires à un prix inférieur à celui de la Romande Energie.

La Municipalité félicite la coopérative et se réjouit de voir d'autres projets de ce type fleurir dans la Ville.

**M. Bertrand GILLIARD** remercie M. Deriaz pour sa réponse rapide à la fraternité car les questions ont été communiquées tard cet après-midi.

**M. Steven KUBLER** remercie la Municipalité pour sa réponse.

**Mme Céline ELSIG** remercie la Municipalité et la coopérative pour les efforts fournis.

**Mme la Présidente Laure JATON** constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Elle remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 22h13 et la séance est close.

La Présidente

Laure JATON

La secrétaire

Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexes :

- Postulat du groupe des Verts : « Réaménageons notre cour d'école »
- Postulat du groupe des Verts : Réduire les déchets plastiques à Morges : un impératif écologique qui peut se marier avec un gain économique
- Interpellation PSIG – Politique foncière : quelle mise en œuvre du droit de préemption communal ?